

C) L'Union européenne et la démocratie



1) Le fonctionnement de l'UE : quelles sont les formes de cette démocratie ?



1 Les élargissements successifs



1957 RFA [Allemagne de l'Ouest], Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Italie



1973 Royaume-Uni, Irlande, Danemark



1995 Autriche, Suède, Finlande



2004 Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Malte, Chypre



1981 Grèce



1986 Espagne et Portugal



2007 Roumanie, Bulgarie



2013 Croatie

N O N



**À MAASTRICHT
À MITTERRAND**

Doc. 1 Le référendum en France sur le traité constitutionnel européen (2005)



Un militant PCF colle une affiche à Lille pendant la campagne du référendum sur le traité constitutionnel européen (2005).

Le 29 mai 2005, un référendum est organisé en France demandant aux électeurs s'ils approuvaient la ratification du traité constitutionnel européen. Le « Non » recueille 54,68 % des suffrages, suivi par un résultat encore plus négatif aux Pays-Bas en juin. C'est le 3^e référendum portant sur les traités européens après ceux de 1972 sur l'élargissement et de 1992 sur le traité de Maastricht. Le traité de Lisbonne, reprenant des éléments du traité constitutionnel est finalement adopté en 2007... sans référendum cette fois.



Les principales institutions de l'Union européenne (2019)

- Siège
- Composition



Banque centrale européenne

- Francfort
- Dirigée par un président
- Gère l'euro et la politique économique et monétaire
- Veille à la stabilité des prix et du système financier



Conseil européen

- Bruxelles
- Chefs d'État ou de gouvernement des membres de l'UE
- Dirigé par un président
- Fixe les orientations générales et les priorités
- Gère les questions complexes ou délicates



Cour de justice de l'Union européenne

- Luxembourg
- Un juge par État membre
- Veille à l'application du droit européen



Commission européenne

- Bruxelles
- 27 commissaires européens (un par pays)
- Gère le budget
- Représente l'Union européenne à l'international



Conseil de l'Union européenne

- Bruxelles
- Les ministres des États membre, en fonction des sujets abordés
- Le « conseil Affaires étrangères » a un président permanent, chef de la diplomatie européenne
- Définit la politique étrangère de l'UE
- Coordonne les politiques des États membres (économie, justice, police)



Parlement européen

- Strasbourg
- 705 députés élus par les citoyens européens en 2019
- Contrôle les activités des autres institutions de l'UE

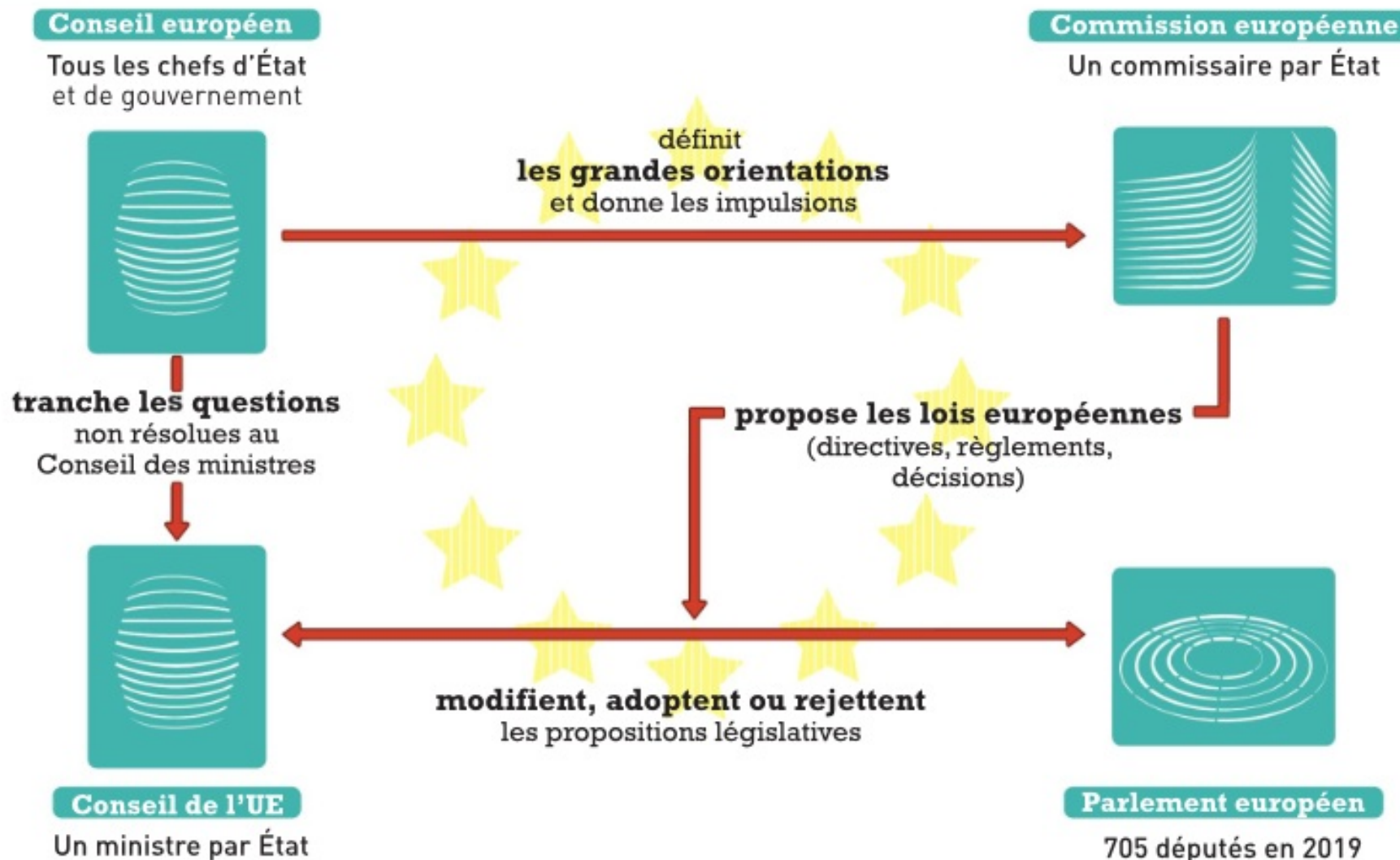


Source : europa.eu et AFP.

Les chiffres correspondent aux prévisions sans le Royaume-Uni.

Doc. 3

Le processus décisionnel de l'Union européenne



Les chiffres correspondent aux prévisions sans le Royaume-Uni.

Quel est le fonctionnement démocratique des institutions de l'Union européenne ?

Organisation en quadrinôme

- Chaque groupe s'organise comme il le souhaite pour prendre connaissance des documents et répondre aux questions suivantes :

- 1. Expliquez en quoi l'Union européenne est une démocratie : séparation des pouvoirs, procédures décisionnelles, représentativité, force de contrôle.*
- 2. Expliquez en quoi l'UE est une démocratie déléguée et/ou représentative.*

Méthode du **placemat**

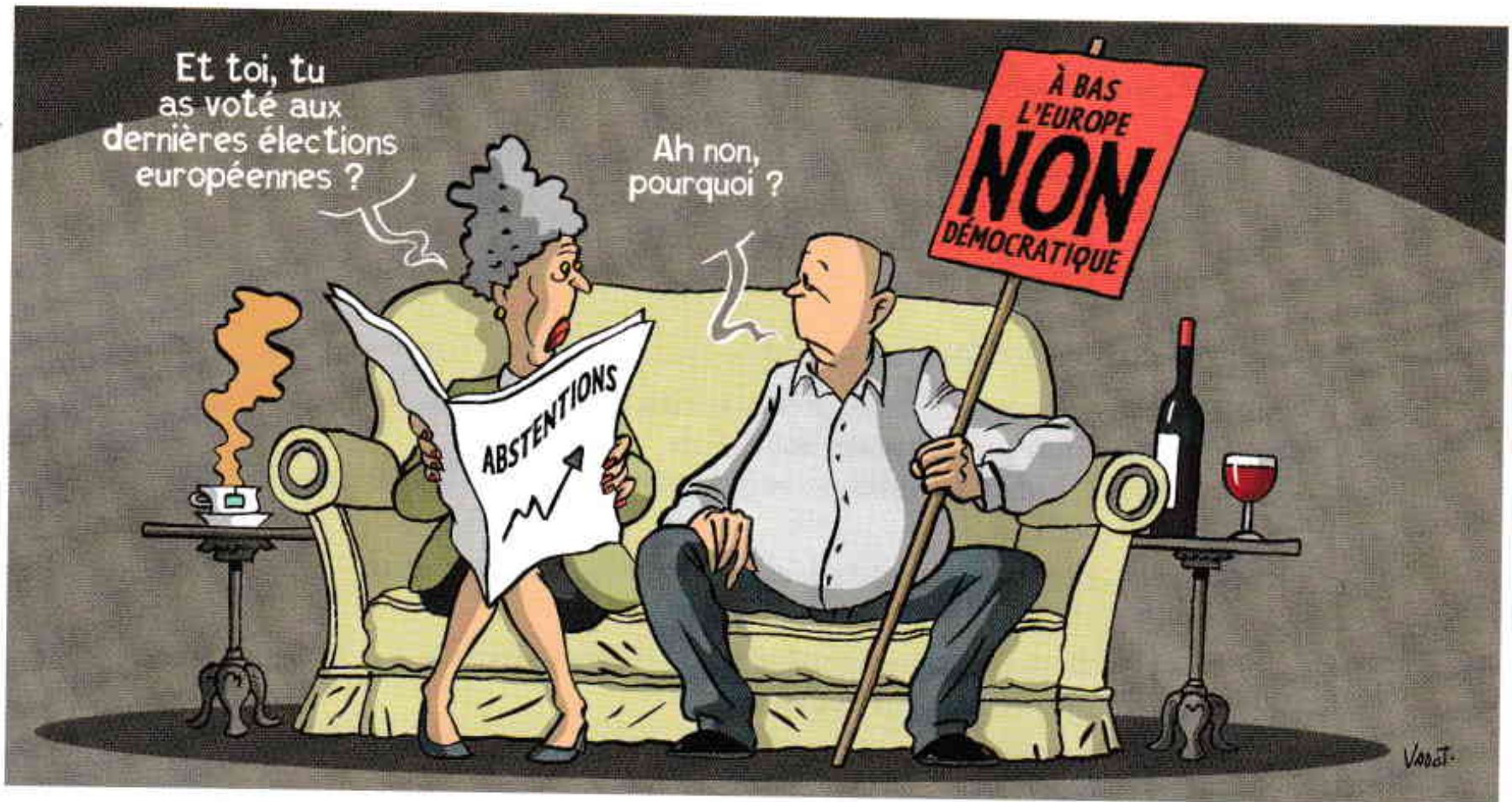
Travail individuel

- Chacun réfléchit en silence à la question posée, consulte les documents et note ses réponses dans sa partie.

Travail collectif

- Chaque élève présente, à tour de rôle, ses réponses. Les idées validées sont notées dans la partie commune.
- Chaque groupe présente à l'oral le contenu de la case commune.

2) l'UE face aux citoyens et aux Etats : les remises en question depuis 1992



Dessin de Vadot, « Les décodeurs de l'Europe », ec.europa.eu (site de la Commission européenne), Représentation de la Commission européenne en France, 2017.

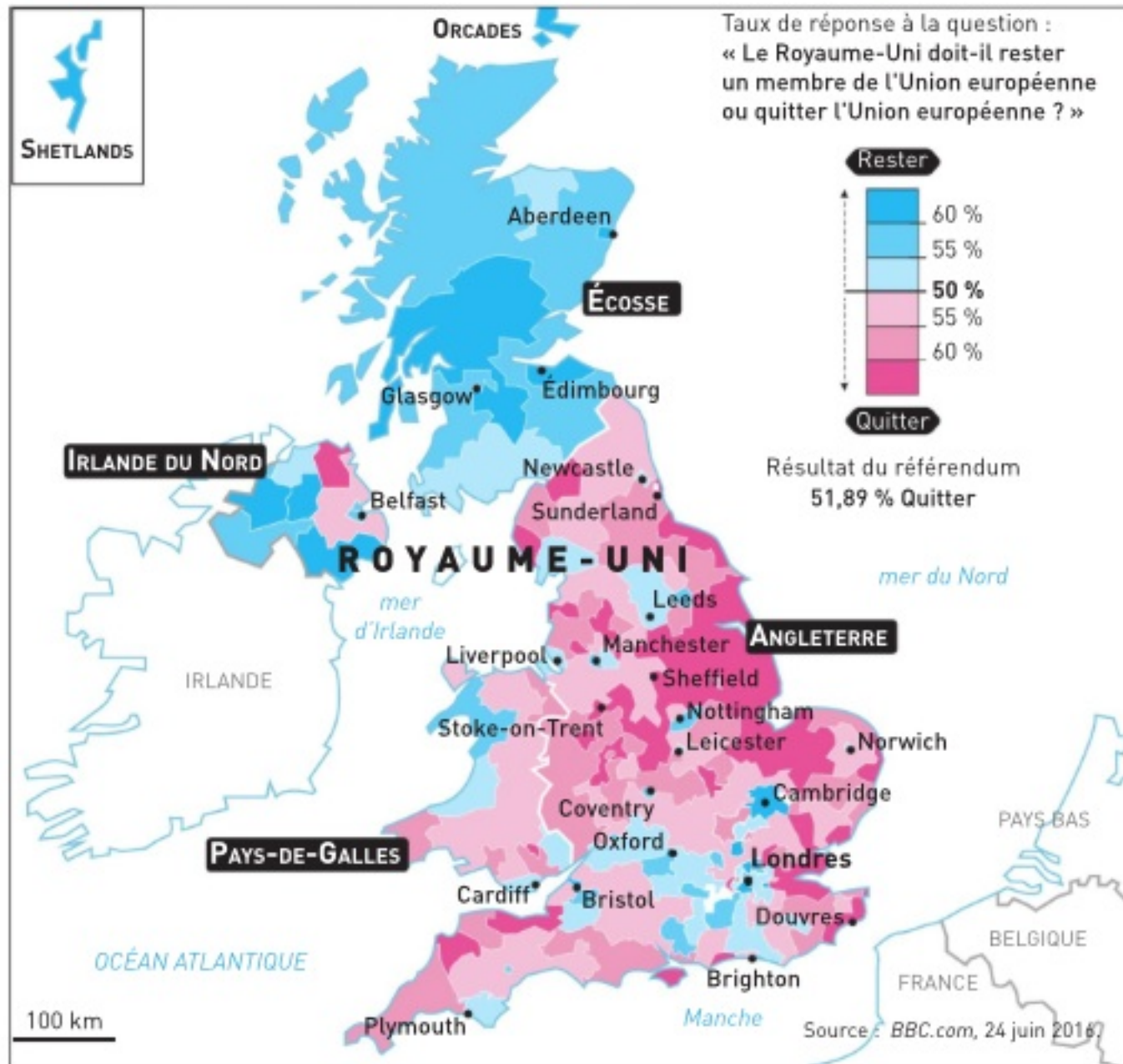


3

Le bras de fer entre la Commission européenne et certains États membres

Dessin de presse de Tom (Pays-Bas)

En 2018, la tension s'est accrue entre la Commission européenne présidée par Jean-Claude Juncker, gardienne des traités européens et de l'intérêt général de l'UE, et certains États membres, au premier rang desquels la Pologne et la Hongrie. Ces deux États, gouvernés par des partis populistes de droite hostiles à l'UE, sont critiqués pour leurs atteintes à certaines libertés fondamentales et à la séparation des pouvoirs, ainsi que pour leur refus d'accueillir des migrants arrivés en Europe du sud.



Le référendum du 23 juin 2016 sur le maintien du Royaume-Uni dans l'UE a obtenu 51,9 % des voix des citoyens britanniques en faveur du retrait.

Ce départ, prévu en 2019, mettrait fin à 46 ans de construction européenne commune. L'Irlande du Nord, l'Écosse et la ville de Londres ont majoritairement voté pour le maintien dans l'UE.

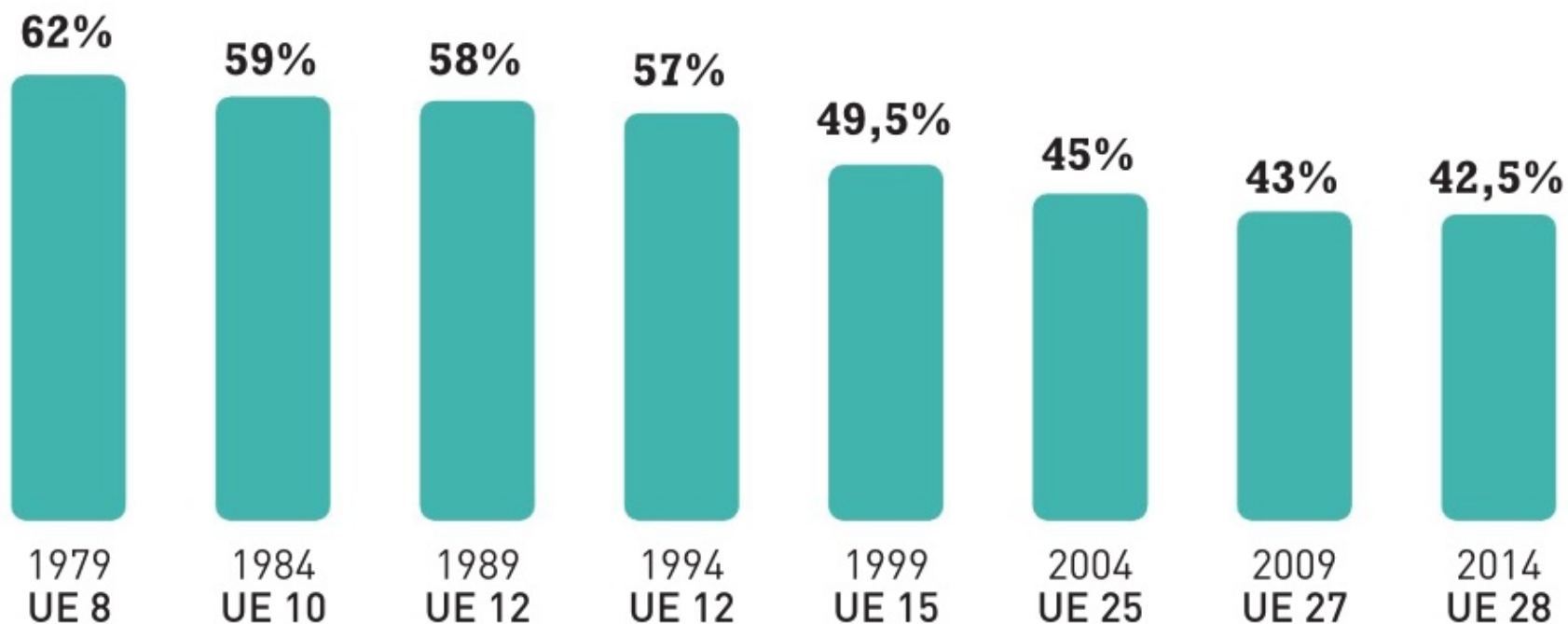
Vidéo

Le Brexit

hatier-clic.fr/19gp1005

Doc. 2

Une participation électorale en baisse aux élections européennes



Source : TNS/Scytl en coopération avec le Parlement européen.

3 La citoyenneté européenne, une utopie



*Le point de vue
d'un magistrat*

La citoyenneté européenne est une utopie. Il s'agit d'une citoyenneté non vécue : on vit nationalement mais on ne vit pas européen. C'est une citoyenneté qui confère des droits mais pas de devoirs, ce qui est très curieux. Un nombre restreint de nos citoyens se trouve concerné par la libre circulation et la libre installation. C'est une citoyenneté qui n'a aucune autonomie par rapport à la citoyenneté nationale. Ce sont les États qui décident en dernier ressort. [...] Ce nouvel attribut de « citoyenneté européenne » ne peut susciter le sentiment d'appartenir à une communauté historique, politique, culturelle. Les élargissements successifs tout comme l'absence de définition des limites du territoire de l'Union européenne posent également problème. Même l'appropriation symbolique par le drapeau, l'hymne ou une journée spécifique est loin de faire l'unanimité entre les États. J'ai une belle-fille qui est danoise : il n'y a pas un drapeau européen au Danemark. [...] Cette citoyenneté est en définitive à l'image d'une identité en miettes. Elle apparaît surtout en complet décalage avec les aspirations de nos peuples dont les préoccupations premières sont la protection sociale, la sécurité, l'éducation, la santé, l'impôt, le chômage. [...] À défaut d'être une utopie ou un mythe, le concept de citoyenneté européenne en l'état est la rencontre avec le flou, le mou et l'ambigü.

Jean-Jacques Kasel, extrait d'une intervention lors d'une conférence au Conseil d'État, « La citoyenneté européenne : réalité ou utopie ? », 28 mars 2018.

Doc. 4

Le haut-représentant aux Affaires étrangères, une fonction inévitablement frustrante ?

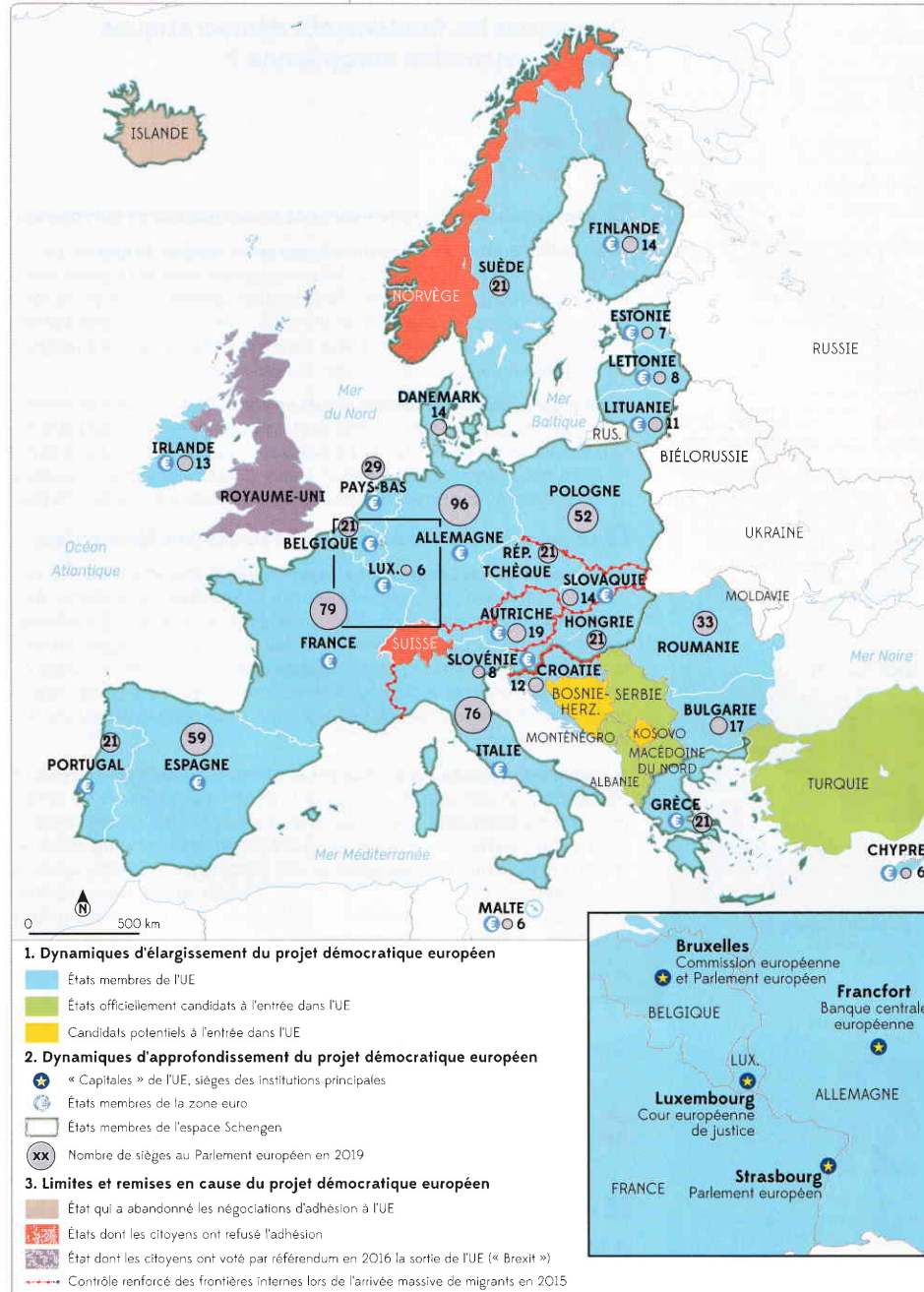
Le traité de Lisbonne a créé une fonction de haut-représentant pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, occupé par Catherine Ashton (2009-2014) puis Federica Mogherini (2014-2019).

« Le haut-représentant est un peu le porte-parole de l'Union européenne dans le monde. Son rôle, assez hybride, recouvre trois fonctions : il préside les réunions des ministres des Affaires étrangères ; il dirige le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), l'administration qui coordonne la politique étrangère européenne ; et il est mandaté par les États membres pour les représenter dans certaines négociations. Cette fonction a été créée par le traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2009. Il s'agit en fait d'un intermédiaire entre le poste qui existait auparavant, et qui était moins important, et un réel ministre des Affaires étrangères européen.

À première vue, le bilan du mandat de Catherine Ashton, qui occupait la fonction avant Federica Mogherini, est plutôt négatif. Sa voix n'a pas beaucoup porté et elle est souvent apparue comme effacée. Elle s'est aussi montrée décevante sur les grands dossiers internationaux, comme les Printemps arabes, la guerre en Syrie ou la crise ukrainienne. [...] Il faut se rappeler qu'elle était la première titulaire de ce poste et qu'elle a donc dû créer de toutes pièces le SEAE. Enfin, les États membres eux-mêmes étaient assez réticents à laisser la diplomatie européenne prendre trop d'ampleur, afin qu'elle ne leur fasse pas d'ombre. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils avaient choisi Catherine Ashton, peu connue et peu médiatique. »

« À quoi sert le représentant de l'UE pour les Affaires étrangères ? »,
interview de Vivien Pertusot, chef du bureau de l'IFRI à Bruxelles, recueilli par **Jean Comte**,
www.lacroix.com, 31 août 2014.

2 Affirmation et limites du projet démocratique européen



Les transformations de l'idée démocratique

V^e siècle
av. J.-C.

**DÉMOCRATIE
DIRECTE**

- Citoyenneté limitée à quelques-uns (Périclès)

XVII^e siècle -
XIX^e siècle

**DÉMOCRATIE
REPRÉSENTATIVE**

- Limitation de l'arbitraire judiciaire (*Habeas Corpus*, 1679) et du pouvoir exécutif (*Bill of Rights*, 1689)
- Théorie de la séparation des pouvoirs (Montesquieu, 1748)
- Nécessité de la représentation (Benjamin Constant, 1819)
- Risque de la tyrannie en démocratie (Alexis de Tocqueville, 1835)

XX^e siècle

**NÉGATION
DES PRINCIPES
DÉMOCRATIQUES**

- Protection des intérêts d'une oligarchie (régimes autoritaires)
- Application d'une idéologie de contrôle complet des populations (régimes totalitaires)

1979

**DÉMOCRATIE
DÉLÉGUÉE**

- Élection au suffrage universel d'un parlement supranational (CEE)
- Coopération entre États souverains déléguant une partie de leur souveraineté à une institution commune (Union européenne)

Les trois formes de la démocratie

DÉMOCRATIE

Directe
(Athènes)

Risques
Démagogie
et tyrannie

Représentative
(États-Unis)

Risques
Régimes autoritaires
et totalitaires

Déléguée
(Union européenne)

Risques
Démagogie et
affaiblissement
de l'intérêt général
européen au profit
de l'intérêt particulier
des États

Fragiles démocraties représentatives

**DÉMOCRATIE
REPRÉSENTATIVE**



État de droit

+



Élections

=



Débats
constants

MAIS



Liberté seule =
risque d'oligarchie



Égalité seule =
risque de tyrannie



**Excès
d'individualisme =**
abandon de l'intérêt
général et
du respect des élus